Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20261013-2026-02-056-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 13 octobre 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 13 octobre 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 07 octobre 2026

Présents (communes) : AUGRAS Françoise ; AUJAY Arnaud ; BARDET Didier ; BETOUX Frédéric ; BOTON Sébastien ; CADILLON Patrick ; CABARY Vincent ; CHAPUT Fabrice ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; COTTAZ Gilles ; DECAS Muriel ; DEDUN Berard ; DELORME Sophie ; DERIGOIN David ; DUPEUX Viviane ; FERNANDEZ PEYRE Michèle ; GALATEAU André-Jacques ; GASNET Gérard ; HADI-DENOUEIX Mandana ; JAUBOIS Philippe ; LAMY Jean-Jacques ; LEMONNIER Sylvie ; LIMOUZIN Marie-Joëlle ; LOISY Valérie ; MARTINET Jacky ; MARTY Thomas ; MASSARD Corinne ; MATHIEU Sophie ; MAYOL François ; MENUT Jean-Claude ; MICOURAUD Elisa ; PASQUIGNON Laurence ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; POIRIER Sandrine ; POTHEAU Christian ; PRIVAT Didier ; RENAULT Frédéric ; RIOT Philippe ; TIXIER Pascal ; TRUBINO Marie ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe ; VIEIRA Thierry ; VILLEJOUBERT Michel ; VIRLOJEUX Christian ; VIZCAÏNO Jean-Marc.

Présents (communautés de communes) : AUGROS Evelyne ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BONNAUD Jacques ; CHAVEGRAND Solange ; DARDAILLON Bruno ; DAUBY Clément ; DELAPORTE Fabrice ; DEVENAS Bernard ; DUQUEROIX Sylvain ; GLOMOT Laurent ; GODARD Patricia ; GRIMAUD Hervé ; LASSAUGE Frédéric ; LEGRAND Jean-Luc ; MALINAS Charles ; MARTIN Eric ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; NIQUET Jean-Marc ; ROUGEOT Patrick ; SAINTEMARTINE Christophe ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VIRMONT Fabien.

Suppléants votants (communes) : LAMOTTE Laura ; LANGLOIS Roger.

Suppléants non votants (communes) : BLANCHE Emmanuel ; CHATEL Eric ; FARIN Nathalie ; THOMAS Adeline.

Suppléants votants (communauté de communes) : MAJOU Olivier.

Excusés : AUGUSTYNIAK Jérôme ; BERTELOOT Dominique ; CARON Alain ; DUGUET Pierre ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; GUINOT-NADAL Brigitte ; HUMBERT Isabelle ; JOLLY Alexandre ; LARDY Loïc ; LECLERE Henri ; LESTIEUX Sylvain ; MARCHAND Annie ; MARIE Patrick ; MONTAGNAC Stéphanie ; MOREAU Adrien ; MOUTAUD Patricia ; RICHIN Denis ; THELIOL Angélique ; TIXIER Jacky ;

Secrétaire de séance : AUGRAS Françoise

Pouvoirs :
Stéphanie MONTAGNAC (CCPS) donne pouvoir à Jean Roland MATIGOT (CCPS)
Patricia MOUTAUD (La Souterraine) donne pouvoir à Philippe VIARD (La Souterraine)
Patrick MARIE (CCCSO) donne pouvoir à Frédéric BETOUX (Janaillat)
Alain CARON (Gartempe) donne pouvoir à Clément DAUBY (CAGG)

DELIBERATION n°2026-02-056

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	119	203
Présents	78	134
Pouvoirs	4	8
Votants	82	142

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Tableaux des emplois et des effectifs

Monsieur le Président rappelle que le tableau des *emplois* recense l'ensemble des *postes* permanents qui ont vocation à être pourvus à Evolis 23 et que le tableau des *effectifs* recense l'ensemble des *grades* qui sont nécessaires pour recruter sur les emplois et assurer le déroulement de carrière des agents.

Il y a lieu de faire évoluer ces deux tableaux en raison de nombreuses mobilités ou emplois vacants ou créés comme indiqué ci-dessous, et en tenant compte des grades existants au tableau des effectifs.

Concernant le tableau des emplois

- En vue du transfert de la compétence SPANC à Evolis 23 par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg, il est nécessaire de créer deux emplois de *techniciens SPANC* et un emploi d'assistante administrative SPANC
- Pour le remplacement du départ en retraite progressive du responsable d'activité « filières » au service déchets avec une période de tuilage, il y a lieu de créer un emploi de *responsable d'activité « filières »*. L'emploi de l'actuel titulaire sera supprimé au départ effectif de ce dernier.

Concernant le tableau des effectifs

- Pour le remplacement du départ en retraite d'un agent comptabilité, il est justifié de créer les grades suivants : adjoint administratif (cat. C), adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C) et adjoint administratif principal de 2ème classe (cat. C).
- Pour le recrutement sur un emploi vacant d'agent polyvalent d'exploitation au service déchets, il convient de créer un grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (cat. C).
- Pour le recrutement sur un emploi vacant d'animateur prévention, il y a lieu de créer un grade d'animateur.
- Dans le cadre du remplacement du départ en détachement de la responsable d'activité prévention des déchets, il faut créer les grades suivants : ingénieur en chef classe normale (cat. A), ingénieur hors classe (cat. A), ingénieur principal (cat. A), technicien principal de 1ère classe (cat. B) et technicien (cat. B).
- Pour des recrutements éventuels sur des postes devenant vacants d'ici fin décembre 2026, il y a lieu de créer 3 grades d'adjoints techniques (cat. C), un grade de rédacteur (cat. B) et 2 grades de techniciens (cat. B).
- Pour le recrutement sur les emplois de techniciens SPANC nouvellement créés, il y a lieu de créer un grade de technicien, de 2 grades de technicien principal 1ère classe et de 2 grades de technicien principal 2ème classe
- Pour le recrutement sur l'emplois d'assistante administrative SPANC nouvellement créé, il y a lieu de créer un grade d'adjoint administratif (cat. C) et un grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C)

Par ailleurs, le poste de Responsable Pôle Prévention des déchets, emploi permanent de cat. A, va être vacant au 14/12/2026 car l'agent titulaire part en détachement. Afin de faciliter son remplacement dans les meilleurs délais et conditions, il convient d'ouvrir la procédure de recrutement également aux contractuels.

Après délibération, le Comité Syndical :

- Décide à l'unanimité de la création au tableau des emplois de :
  - 2 emplois de *techniciens SPANC* à Temps Complet (TC), cat. B, filière technique
  - 1 emploi d'assistante administrative SPANC à Temps Complet (TC), cat. C, filière administrative
  - 1 emploi responsable d'activité « filières » service déchets à Temps Complet (TC), cat. A, filière technique

- Décide à l'unanimité :
  - D'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement des contractuels, si nécessaire, sur les 4 emplois précités et sur le poste de responsable du pôle prévention des déchets, sur les dispositions des articles L332-14, L332-8 ou L332-9 du CGFP et à fixer la rémunération, en tenant compte de l'ancienneté ou de l'expérience de la personne recrutée, si besoin ; le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issu de la procédure

prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- D'autoriser Monsieur Le président à signer tout document nécessaire.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

- Décide à l'unanimité de la création au tableau des effectifs des grades suivants :
  - 4 techniciens
  - 4 techniciens ppx 1ère classe
  - 3 techniciens ppx 2ème classe
  - 2 Adjoints administratifs (C)
  - 2 Adjoints Administratifs ppx 1ère classe (C)
  - 1 Adjoint Administratif ppal 2ème classe (C)
  - 2 Ingénieurs en chef classe normale (A)
  - 2 Ingénieurs hors classe (A)
  - 2 Ingénieurs ppx (A)
  - 1 Ingénieur (A)
  - 1 Adjoint technique ppal 2ème classe (C)
  - 1 Animateur (B)
  - 3 Adjoints techniques (C)
  - 1 Rédacteur (B)

- Approuve à l'unanimité les tableaux des emplois et des effectifs ainsi modifiés et joints à la présente délibération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Publication le : 03 NOV. 2026